

Appel à projets

pour la création d'une collection de programmes courts d'animation à l'occasion de l'opération conjointe entre la région HdF et LCP sur le thème « Les Mots du droit »

Il s'agit de fabriquer une collection de programmes courts d'animation (20 épisodes de 3 minutes) sur les mots et les grands principes de la Loi en les rendant accessibles, compréhensibles, avec une réalisation simple et didactique.

I – Thématique

Denis Mazeaud, spécialiste de la question, effectuera le travail d'écriture sur les mots à expliquer tels que : abus, aléa, capacité, consentement, équité, obligation.

Ainsi que sur quelques grands principes du droit :

- Nul n'est censé ignorer la loi !
- A l'impossible, nul n'est tenu !
- La fraude corrompt tout
- Qui ne dit mot refuse !

II – Cadre juridique et administratif

Cet appel à projets de programmes courts d'animation s'adresse à des studios d'animation de la région Hauts-de-France ou/et entreprises de production d'œuvres cinématographiques et/ou audiovisuelles, domiciliées dans les Hauts-de-France.

L'aide sera accordée au bénéficiaire en leur qualité de (co)producteur délégué de l'œuvre, c'est-à-dire en tant que producteur prenant l'initiative et la responsabilité financière, artistique et technique de la réalisation de la collection d'œuvre présentée.

A ce titre, les modalités administratives du règlement de fonctionnement du fonds d'aide régional sélectif animation audiovisuel s'appliquent.

Le règlement de fonctionnement du fonds d'aide régional sélectif animation audiovisuel est disponible sur le site internet de Pictanovo :

https://www.pictanovo.com/wp-content/uploads/2021/02/Reglement_animation.pdf

Le dossier de demande d'aide financière pour la production est disponible sur le site internet de Pictanovo (sans dépôt sur la Pictabox) :

https://www.pictanovo.com/wp-content/uploads/2020/04/animation-pieces_a_fournir.pdf

III – Processus de sélection des projets

A – Le calendrier

Lancement de l'appel à projets : lundi 3 mai 2021

Clôture de l'appel à projets : lundi 7 juin 2021

Tenue du comité de lecture : date à définir dans la deuxième quinzaine de juin 2021

Résultats du comité de lecture : le lendemain du comité

B – Le comité de lecture

Les projets seront examinés par un comité d'experts qui se prononcera sur la qualité artistique, la viabilité économique des projets et le respect des délais de production.

Le comité de lecture sera notamment composé de:

- Guilaine Chenu, LCP
- Denis Mazeaud, juriste
- Godefroy Vujicic, Pictanovo
- Fabienne GIEZENDANNER – Membre du Conseil d'Administration de Pictanovo
- Emmanuelle Filiberti, Lextenso
- Un représentant des Editions Dalloz

C – Le dossier

Celui devra être remis avant le 7 juin 2021 à 23h59.

Le dossier de demande d'aide financière devra être envoyé par courriel en version numérique aux adresses courrielles suivantes :

- gvujicic@pictanovo.com
- jallard@pictanovo.com
- gdispenseri@pictanovo.com

Format :

Collection de programme courts d'animation de 20 x 3' (20 épisodes de 3 minutes chacun).

Budget :

- Pictanovo : entre 50 et 75k€ en fonction de la proposition artistique et technique.
- LCP : entre 20 et 30k€ en fonction de la proposition artistique et technique
- Partenaire privé : Lextenso : 20k€

Les partenaires mobilisés sont :

- La chaîne LCP
- Pictanovo Images en Hauts-de-France,
- Lextenso